

Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital - Assurance de personnes (Loi sur les assureurs, RLRQ, chapitre A-32.1, art. 463)

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie pour consultation le projet de modification de la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital* (la « Ligne directrice »), s'appliquant aux assureurs de personnes autorisés à exercer l'activité d'assureur au Québec. Les modifications ont essentiellement pour objectif :

- d'intégrer une modification annoncée dans un [avis](#) de l'Autorité le 9 avril 2020 visant à corriger la volatilité induite des exigences de capital liées aux produits avec participation, incluant ceux qui sont ajustables contractuellement (les « produits avec participation ») et, en conséquence, la volatilité induite des ratios de capital;
- d'intégrer une clarification des critères devant être satisfaits afin qu'un assureur puisse intégrer le crédit pour produits avec participation au calcul de son ratio de capital;
- de rétablir une déduction complète du Capital de catégorie 1 des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels liés aux filiales d'assurance de dommages, en accord avec les orientations internationales.

La date prévue de prise d'effet de la Ligne directrice modifiée est le 31 décembre 2020.

Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le 16 octobre 2020. Il est à noter que les commentaires seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Soumission des commentaires

Les commentaires doivent être soumis à :

M^e Philippe Lebel
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : (418) 525-9512
consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Sylvain St-Georges
Direction de l'encadrement du capital des institutions financières
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4513
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
sylvain.st-georges@lautorite.qc.ca

Le 17 septembre 2020